

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 13 mai 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°24-05-02

Objet de la délibération :

TRAVAUX SUR LES VANNES
DE REGULATION DANS LE
CADRE DE
L'INTERCONNEXION
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE PAR LE SIEMLY

APPROBATION DU DOSSIER
DE CONSULTATION DES
ENTREPRISES

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean
LICTEVOUT François-Xavier
PERCET Serge

Secrétaire élu (e) pour la session

JAY Christophe

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- SAFEGE
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240513-BS24-05-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024
Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



INTERETS COMMUNS

OBJET : TRAVAUX SUR LES VANNES DE REGULATION DANS LE CADRE DE L'INTERCONNEXION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR LE SIEMLY - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle la mission de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'étude SAFEGE en date du 7 juillet 2023.

Suite aux travaux de création d'un réseau d'eau potable entre le SIEA et le SIVAP sur la commune de Chazelles sur Lyon en 2023, afin de sécuriser l'alimentation en eau du SIVAP, Monsieur le Président rappelle la convention pour la fourniture d'eau potable par le SIEMLY signée le 3 février 2023.

Afin de pouvoir fermer automatiquement la vente en eau dans le cas d'une casse, le syndicat souhaite motoriser la vanne existante dans le regard réducteur en amont de la vente en gros du SIEMLY et de poser un satellite de télésurveillance GPRS pour la manoeuvrer.

Depuis la mise en service de la vente en gros directe, les débits transités provenant du réseau du SIEMLY peuvent être plus importants que précédemment. Aussi, le SIVAP envisage de changer des appareils existants pour permettre le transit de ces débits, notamment au Claveau et dans la station de Grangeon.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 52 600 € HT.

Oùï et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux présentés ci-dessus,
- ✿ Disent que des crédits sont prévus au budget Eau 2024,
- ✿ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article 2120 du code de la commande publique,
- ✿ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✿ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 14 mai 2024

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance
Christophe JAY

Publiée sur le site internet du SIVAP le 22 mai 2024